

Comité syndical du 12 mars 2025

DL2025_03/05

CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni, Maison de l'Economie Circulaire, le mercredi 12 mars 2025 à 10h, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI, FOUNAUD-VEYSSET, LAURENT, PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BORDENEUVE, BOUSQUIER, BRUYERE, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, PIN, PONTTHOREAU, ROSO, SEGALA, VERDELET (23)

Représentés : Mme BONNEAU par M. DERC, M. CAMINADE par M. SEGALA, M. COLLADO par M. GIRARDI, M. LERDU par M. VERDELET, M. ROSIER par M. LAVILLE, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, Mme TONIN par M. BIASOTTO (7)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude DERC

Nombre de délégués présents : 23

Représentés : 7

TOTAL : 30

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

DL2025_03/05

CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-3;

Vu la délibération DL2022_12/04 en date du 19 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier du syndicat ValOrizon ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement.

Ces autorisations permettent de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice et évite d'immobiliser en restes à réaliser des crédits sur les exercices concernés.

Vu délibération DL2025_03/04 portant présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025-2034;

Le Président expose,

L'annualité budgétaire est l'un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- de l'Autorisation de Programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières et travaux.
- des Crédits de Paiement (CP) : il s'agit du montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Les opérations d'investissement inscrites au PPI suivantes sont adaptées à la création d'AP/CP.

Ces dernières se présentent de la façon suivante :

APCP N°1		INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX - HORS RAR										
OPERATION	LIBELLE/ANNEE	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	TOTAL	2 977 153,00 €	975 940,00 €	835 000,00 €	3 370 237,00 €	1 652 182,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	556 158,00 €	530 000,00 €	380 355,00 €	500 000,00 €
42 Casier 17 B1 et B2	Couverture de l'alvéole B1	240 000,00 €										
42 Casier 17 B1 et B2	Couverture de l'alvéole B2		267 540,00 €									
43 Alvéoles B3 et B4	Création des alvéoles B3 et B4	2 587 813,00 €										
43 Alvéoles B3 et B4	Couvertures de l'alvéole B3				235 099,00 €							
43 Alvéoles B3 et B4	Couvertures de l'alvéole B4					253 813,00 €						
XX Alvéoles B5 et B6	Création des alvéoles B5 et B6				2 736 738,00 €	1 368 369,00 €						
XX Alvéoles B5 et B6	Couvertures de l'alvéole B5								357 758,00 €			
XX Alvéoles B5 et B6	Couvertures de l'alvéole B6										380 355,00 €	
Hors opération	Réinjection des lixiviats dans le massif des déchets		158 400,00 €		158 400,00 €				158 400,00 €			
Hors opération	Travaux de réfection du bassin des lixiviats		405 000,00 €									
Hors opération	Travaux de réfection des lagunes				200 000,00 €							
Hors opération	Divers matériels	33 500,00 €	35 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €		
Hors opération	Divers travaux	95 840,00 €										
Hors opération	Reprise de la voirie	20 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €			
Hors opération	Acquisition d'un tracteur d'occasion			100 000,00 €								
	Acquisition d'une pelle de secours		100 000,00 €									
Hors opération	Fermeture définitive											500 000,00 €
Hors opération	Acquisition d'un gyrobroyeur			5 000,00 €								
XX quai de transfert	Création d'un quai de transfert OMR+CS			700 000,00 €						500 000,00 €		

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** la création des autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations pluriannuelles telles que présentées ;

- Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 13/03/2025